

BOURSE ERASMUS+ STAGE (Uniquement pour les stages en Europe)

Dispositif 2023 / 2024

Présentation du dispositif

La bourse ERASMUS+ stage (SMT) s'adresse aux étudiants effectuant un stage en Europe, dans l'un des pays participant au programme ERASMUS+: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (Ancienne République Yougoslave de), Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchèque (Rép.), Turquie

Les dossiers de candidature à la bourse sont pris en compte au fur à mesure de leur réception, dans la limite du budget disponible.

La bourse est attribuée pour la durée de la mobilité, avec un maximum de 6 mois d'allocation.

Pour tout stage se déroulant à moins de 50 km de Strasbourg, une bourse pourra être attribuée en fonction du budget disponible.

Allocation Erasmus + Stage (SMT)

Le montant mensuel de la bourse varie entre 390 € et 510 € par mois selon le groupe auquel appartient le pays de destination (voir ci-dessous).

Groupe	Pays	Montant mensuel
1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	510 € / mois (17 € / jour)
2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, (<i>France</i>), Grèce, Italie Pays- Bas, Portugal,	450 € / mois (15 € / jour)
3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine (Ancienne République Yougoslave de), Malte, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	390 € / mois (13 € / jour)

Critères d'éligibilité

- Etre inscrit à l'Université de Strasbourg en DUT (2^e année), L2, L3, M1 ou M2 pour l'année 2023 / 2024
- Stage obligatoire dans le programme de formation ou validant à minima des crédits ECTS pour l'obtention du diplôme, se déroulant en Europe. Le stage doit être d'une durée minimale de 2 mois pleins (sans interruption) de date à date (ex. : du 22 /10/xx au 22/12/xx)
- Le stage doit se faire dans un organisme privé ou public exerçant une activité économique située dans un pays participant au programme ERASMUS+.

Cumul de mobilités Erasmus+

Les étudiants bénéficient d'un crédit temps Erasmus+ de 12 mois (soit 360 jours) de mobilité par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat). Le crédit temps peut être utilisé pour une ou plusieurs mobilité(s) études et/ou stage à condition de respecter les durées minimales (2 mois d'études et 2 mois de stage).

Si au cours d'un même cycle, l'étudiant effectue plusieurs mobilités, deux cas de figure peuvent se présenter :

- Les mobilités sont de type différent (1 période d'études et 1 période de stage) : l'étudiant bénéficiera de la bourse pour chacune des périodes dans la limite de 360 jours de mobilité cumulés (Stage + Etudes)
- Les mobilités sont de même type (2 [ou plus] périodes d'études ou 2 [ou plus] périodes de stage) : La demande de bourse de l'étudiant pour sa 2° (ou 3° ...) mobilité ne sera pas jugée prioritaire

<u>NOTA BENE</u>: Si vous avez déjà effectué une mobilité Erasmus + (Etudes ou Stage), la durée de votre stage ne pourra excéder le nombre de jours restants sur votre crédit temps Erasmus + (par exemple : crédit temps Erasmus + restant= 70 jours, la durée du stage faisant l'objet de la demande devra être inférieure ou égale à 70 jours). En effet, pour permettre la validation d'une mobilité, le bourse Erasmus + doit couvrir la totalité de la période de mobilité envisagée.

Cas d'inéligibilité

- Les étudiants de Telecom Physique Strasbourg (TPS) et de l'Ecole européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg (ECPM) ne sont pas éligibles au présent dispositif. Ils émargent à un dispositif équivalent spécifique à leur composante. Pour plus de renseignements, prendre contact avec la composante.
- Le stage a lieu dans une structure non éligible : les Institutions européennes, tous les organismes financés sur les fonds européens http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index_fr.htm
- Le stage se déroule en **Suisse** (se renseigner auprès de l'organisme d'accueil ou sur https://www.movetia.ch/
 pour d'éventuelles aides financières)
- La durée du stage est inférieure à 2 mois pleins de date à date (ex : du 10/02/22 au 09/04/22)
- Le crédit temps de 12 mois cumulés (Etudes et Stage) dans le cycle d'études concerné est dépassé
- Le stage a lieu durant l'année de **césure**.
 - L'année de césure est proposée majoritairement par les écoles de commerce et d'ingénieurs entre l'avantdernière et la dernière année d'études. Elle permet d'interrompre ses études pendant un an pour effectuer un stage en entreprise, partir à l'étranger ou mener à bien un projet plus personnel
- La demande de bourse est déposée directement par l'étudiant à la Direction des relations internationales
- Le dossier de demande de bourse est incomplet
- Le dossier a été transmis complet ou incomplet par la composante à la DRI moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Procédure et calendrier

Tout dossier de candidature à une bourse ERASMUS+ Stage doit être déposé complet dans votre composante bien avant le début du stage. Tout dossier directement déposé à la Direction des relations internationales sera rejeté.

Pensez à vous renseigner sur la date limite de dépôt du dossier de candidature Erasmus+ Stage dans votre composante

La personne en charge du suivi administratif Relations internationales dans votre composante se chargera de revérifier la complétude du dossier et le <u>Correspondant Relations Internationales</u> (consulter la liste des CORI) y apposera son avis motivé, sa signature ainsi que le cachet de la composante. La composante transmettra les dossiers de candidature complets validés PAR EMAIL (<u>dri-erasmus-stage@unistra.fr</u>) à la Direction des relations internationales au fur et à mesure et au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage.

Les dossiers déposés incomplets ou trop tardivement par l'étudiant seront refusés par la composante qui en informera ce dernier.

Après vérification et validation du dossier de candidature à la bourse Erasmus+ Stage, la Direction des relations internationales envoie aux étudiants un courriel avec les documents Erasmus+ à renseigner et à retourner à la DRI pour le paiement de la bourse.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS A LA DRI POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2023/24:

Vendredi 28 juin 2024

Paiement:

Deux versements ont lieu:

- Un 1er versement de 70% du montant total de la bourse allouée sera effectué par la DRI après :
 - La réception de **l'attestation d'arrivée** dument datée, signée et tamponnée.
- Un versement des 30% restant, éventuellement ajusté à la durée réelle de la mobilité à la fin du stage après :
 - La réception de **l'attestation de fin de stage** (documents ERASMUS +)
 - L'enregistrement par l'étudiant de son **rapport de mobilité** dans l'application Beneficiary Module de la Commission Européenne (un mail sera envoyé automatiquement via la plateforme Beneficiary Module).

Checklist : Pièces à joindre au dossier, et à déposer complet à votre Correspondant R.I.

Il convient d'effectuer au préalable une inscription en ligne sur notre portail. Une fois votre inscription en ligne validée,
un PDF récapitulatif sera généré. Il faudra l'imprimer car il constituera votre formulaire <u>de demande de bourse</u> .
ATTENTION: vous devez impérativement vous connecter avec votre adresse@etu.unistra.fr

Lien pour l'inscription en ligne pour demander un financement pour votre stage :

https://unistra.moveonfr.com/form/649ec97fe0d6b135f003ccbc/fra

Attention : Si vous demandez plusieurs bourses de mobilité à l'Université de Strasbourg, il conviendra de ne déposer			
qu'un dossier unique.			
Veillez à bien indiquer dans le formulaire les bourses auxquelles vous êtes éligible et que vous demandez.			
☐ Formulaire PDF généré après votre enregistrement en ligne sur le site de l'Unistra			
Attention à bien sélectionner dans le formulaire la (les) bourse(s) que vous sollicitez			
☐ Copie du certificat de scolarité de l'Université de Strasbourg pour 2023-2024			
□ 1 RIB au nom de l'étudiant sur une feuille recto au format A4 , émis par une agence bancaire européenne			
☐ Copie de la convention de stage dûment signée par toutes les parties et avec tampons			
☐ Copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile avec le nom et prénom de l'étudiant			
☐ Copie de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à demander à son organisme d'assurance maladie.			
Si vous demandez le forfait inclusion en plus de la bourse Erasmus+ Stage			
\square Le justificatif correspondant à votre situation :			
- Attestation de quotient familial CAF < 551€/mois			
- Notification définitive d'attribution du CROUS échelon 6 ou 7			
- Attestation de handicap ou affection de longue durée (ALD) par le médecin traitant ou l'assurance maladie			
- Adresse permanente se trouvant en zone de revitalisation rurale (à vérifier sur www.observatoire-des-			
territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques)			
- Adresse permanente se trouvant en quartier prioritaire de la ville (à vérifier sur https://sig.ville.gouv.fr/)			
Si vous demandez la <mark>bourse AMI</mark> en plus de la bourse Erasmus+ Stage			
☐ Notification définitive d'attribution de bourse du CROUS pour 2023-2024			
☐ Une lettre d'accueil de l'établissement qui vous reçoit (cf. modèle dans le dispositif AMI)			

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des difficultés dans la constitution de votre dossier de candidature à la bourse Erasmus+ stage, notamment pour la signature de votre convention, merci d'en informer au plus vite les personnes en charge des relations internationales au sein de votre composante, qui pourront alors se mettre en lien avec les gestionnaires Erasmus+ de la DRI pour envisager les solutions possibles.

Contact à la Direction des relations internationales

Bourses « Erasmus+ stage »
Université de Strasbourg / Direction des relations internationales
Maison Universitaire Internationale
11 Presqu'Ile Malraux / 67100 STRASBOURG CEDEX

dri-erasmus-stage@unistra.fr